



Titre de la réunion :	Réunion plénière Exportation
Date de la réunion :	27/05/2025
Organisateur :	Leslie Lambregts
Rapporteur :	Ingrid Decraen
Présents :	
Leslie Lambregts	AFSCA – DG Politique de contrôle – Directeur Relations internationales
Ingrid Decraen	AFSCA – DG Politique de contrôle – Relations internationales
Agathe Delobel	AFSCA - DG Contrôle - Cellule Notifications et Certification
Ilse Van Nerum	AFSCA – DG Politique de contrôle – Relations internationales
David Stulens	SPF Affaires étrangères (B3)
Marie Baerts	Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE
Catherine Latour	AWE – INOVEO (Association wallonne des éleveurs)
Lucie Lejeune	AWEX (Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers)
Clara Mariage	BCZ-CBL (Confédération belge de l'industrie laitière)
Elien Van Stichel	BFA (Belgian Feed Association)
Giel Boey	Boerenbond
Pauline Spagnoli	FEVIA (Fédération de l'industrie alimentaire/ Federatie Voedingsindustrie)
Peter Jaspers	FIT (Flanders Investment & Trade)
Katlijn Mertens	FIT
Veerle Van der Sypt	FVPhouse (organisation coupole des associations du commerce de gros en et transformation de pommes de terre, fruits et légumes)
Jesse Tersteeg	PB Leiner (gélatine et collagène)
Nick Deschuyffelee	Rousselot
Ann De Craene	VBT (Verbond van Belgische Tuinbouwcoöperaties)
Ann Truyen	VIP/BVK (Fédération des abattoirs industriels de volailles / Fédération professionnelle du secteur de la viande de veau)
Gert Van Causenbroeck	VLAM (Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing vzw)

Ordre du jour	Discussion
1. Approbation de l'ordre du jour	L'ordre du jour est approuvé.
2. BeCert NT : état des lieux	Agathe donne des explications sur ses présentations bilingues : L'état des lieux concernant BeCert NT est malheureusement court : • Le projet avance mais connaît des difficultés considérables, compte tenu de la complexité • La date d'implémentation de BeCert NT ne pourra vraisemblablement pas être le 01/09/2025. • Notre priorité est de fournir un produit fiable. • Des infos supplémentaires suivront le plus rapidement possible <u>Questions/remarques</u> • VBT : BeCert est-il toujours opérationnel ? Effectivement, en plus des nouveaux développements, nous continuons aussi à maintenir BeCert. La version actuelle de BeCert peut entre-temps continuer à être utilisée. Nous donnerons le plus rapidement possible des nouvelles informations sur la nouvelle plateforme.
3. Passage à TRACES NT : état d'avancement	Agathe donne des explications sur le projet pilote : ➤ <u>État des lieux pour POAO HC + FEED/SPA :</u> ○ 03/02 – 28/02 : bon déroulement de la phase pilote ○ Depuis le 17/03 : déploiement à tous les opérateurs (pour tous les modèles disponibles dans TRACES cf. RI) ○ Le guide de démarrage du module EXPORT est publié ○ Nouveaux RI TRACES + modèles de certificats publiés pour la GB (Pour information, un tableau récapitulatif montrant les modèles de certificats des produits, le nombre, dans TRACES et dans BeCert) ▪ POAO-HC : 23 modèles ▪ FEED/SPA : 11 modèles ○ à partir du 01/07 : ils ne seront plus disponibles dans Becert ➤ <u>État des lieux pour PHYTO :</u> ○ 31/03 – 18/04 : bon déroulement de la phase pilote ○ Depuis le 05/05 : déploiement à tous les opérateurs pour toutes les destinations

Ordre du jour	Discussion
	○ Le guide de démarrage du module PHYTO est publié ○ à partir du 01/07 : ils ne seront plus disponibles dans Becert (Pour information, un tableau reprenant le nombre - par pays de destination - de certificats délivrés dans TRACES) <u>Questions/remarques</u> • FEVIA a reçu une question générale pour savoir à qui s'adresser en cas de difficultés (par exemple en cas d'erreurs lors du chargement d'un fichier Excel) ? AFSCA : L'ULC est toute façon le premier point de contact. FEVIA : L'opérateur l'avait fait mais avait reçu comme feed-back que le problème ne serait pas abordé car TRACES n'a pas été créé par l'AFSCA. TRACES est effectivement un outil de la Commission européenne. Nick Deschuyffeleer indique qu'il existe un helpdesk de TRACES qui fonctionne très bien et que l'on peut appeler ou contacter par mail. Il n'est toutefois pas très visible, plusieurs clics sont nécessaires pour y arriver.
4. Un délai harmonisé pour l'obtention des certificats.	Agathe donne des explications : ➤ <u>Cadre et dispositions :</u> ▪ Harmonisation, efficacité ▪ Une demande doit être introduite au plus tard à midi, 2 jours ouvrables avant la date souhaitée de certification ▪ Cela s'applique à tous les produits/animaux vivants et produits germinaux sauf aux exceptions prévues dans la circulaire/instructions : - Aliments pour animaux :Instruction - Sperme frais équidés - Message grumes ▪ Demandes via BeCert/TRACES : possibilité d'ajouter/adapter certaines infos après l'introduction de la demande ➤ <u>Concrètement :</u>

Ordre du jour	Discussion
	▪ Applicable à partir du 01/07 (début juin : communication site web, BeCert, etc.) ▪ Dans les situations où le délai est impossible sans dispositions spécifiques : fédération professionnelle : Explication des raisons : export@afsca.be (avec PCCB.S4@afsca.be et agathe.delobel@afsca.be en cc) avant le 06/06 -> Évaluation et, le cas échéant, dispositions spécifiques <u>Questions/remarques</u> • FVPhouse <i>Le délai est-il spécifique à la certification électronique ou est-ce général ?</i> AFSCA : Le délai harmonisé est général. <i>Pour les fruits et légumes frais, les délais sont aujourd'hui plus courts. Le délai de deux jours ouvrables pour une demande ne me semble pas réalisable. Devons-nous clarifier nos objections par secteur ?</i> <i>La réexportation est-elle couverte aussi ?</i> Car les marchandises sont parfois encore en chemin que les certificats sont déjà demandés. <i>Pouvons-nous donc transmettre toutes ces questions pratiques et ces points problématiques ?</i> AFSCA : Effectivement, nous examinerons cela et si nécessaire, nous établirons des modalités spécifiques. • VIP rejoint ce qui a été dit précédemment en ce qui concerne l'exportation de produits frais. Pour l'exportation de produits frais, il y a à coup sûr une grande perte de flexibilité. Un de nos principaux marchés est l'exportation de produits frais vers le Royaume-Uni. La flexibilité est justement notre principal atout. Nous avons également besoin d'un très grand nombre de pré-certificats (par ex. viande de volailles transportée de BE à NL en vue de sa transformation finale). Il s'agit ici de commandes qui arrivent le même jour. <i>Je suis un peu surpris par les informations, mais nous transmettrons bien entendu déjà ce point.</i> <i>L'impact sur l'exportation de produits congelés sera également pris en considération, il y a de toute façon une perte de flexibilité. Deux jours ouvrables à l'avance, c'est beaucoup.</i> <i>Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle information sans que le secteur ait été concerté, nous pouvons déjà dire que le délai est quasiment impossible pour l'exportation de viandes de volailles fraîches et réfrigérées, tant pour les certificats que pour les pré-certificats. Ou faut-il réserver chaque jour des certificats que l'on peut ensuite annuler, mais est-ce le but ?</i>

Ordre du jour	Discussion
	• PB Leiner rejoint ces propos. Pour les produits d'origine animale destinés à certains marchés d'exportation, nous devons indiquer les numéros de conteneurs sur le certificat. Nous ne les connaissons que le jour même. Ce ne sera donc pas possible de les communiquer deux jours à l'avance. • VBT : rejoint les propos de VIP et de FVPHouse. Nous réagissons à cela ensemble. Cela est impossible, certainement pour la combinaison avec le Royaume-Uni, c'est un commerce journalier, il y a souvent différentes marchandises dans un seul envoi. • VIP : si nous donnons notre réponse avant le 6 juin, comment nos remarques seront-elles traitées si le but de l'AFSCA est d'implémenter la mesure au 1^{er} juillet, durant la période de vacances ? AFSCA : nous ne savons pas encore combien d'exceptions nous pourrions faire. Nous communiquerons plus tard les détails, notamment sur les dérogations possibles. Il nous importe également de fournir un feed-back rapide aux remarques. Nous comprenons que la flexibilité apporte une valeur ajoutée pour les entreprises mais cette flexibilité a également un coût pour l'AFSCA en termes de personnel. • PB Leiner : Pour les demandes, peut-on ajouter des informations supplémentaires à la demande initiale ? AFSCA : Oui, des modifications sont encore possibles pour les certificats soumis via BeCert ou TRACES • VIP : nous transmettrons cela à nos membres. Nos exportateurs recevront-ils encore une communication de l'AFSCA ? AFSCA : Oui, nous pouvons certainement transmettre un bulletin d'information. De nombreuses inquiétudes ont été exprimées. Communiquez-les au service CNC de manière à pouvoir trouver une solution viable pour les secteurs et l'AFSCA.
5. Visites nationales et internationales	C'est un point informatif. L'AFSCA n'a pas prévu de missions à l'étranger cette année. Deux visites de délégations chinoises sont toutefois prévues : - La semaine dernière, nous avons la visite d'une délégation, menée par le directeur général de notre pendant chinois, dans le cadre d'un groupe de travail Chine-Europe. En marge de cet événement, nous avons établi des contacts avec eux. Nous avons par exemple rencontré la personne qui est responsable des produits laitiers, ce qui peut être utile pour demander des adaptations de certificat pour les exigences relatives à certaines maladies animales.

Ordre du jour	Discussion
	La visite d'une brasserie à Bruxelles a également été jugée très intéressante. - Fin juin, le vice-ministre de la GACC viendra en Belgique pour la 'World Customs Organization'. Il souhaite profiter de l'occasion pour rencontrer les douanes belges et l'AFSCA. Notre CEO essaiera d'être présent. Nous pourrions en profiter pour présenter notre nouveau CEO. En marge de cette visite, il est possible que nous signons un ou plusieurs protocoles. Nous sommes en pleine négociation, principalement pour le protocole petfood. L'exportation de pommes est une autre possibilité que nous devons encore examiner avec notre attaché sur place. Pour ce faire, nous allons d'abord examiner le protocole que les Pays-Bas ont récemment signé. Une autre idée est également une visite à Gand ou Liège aussi. À Gand, le but serait de visiter deux entreprises. Dès que nous savons quand cela aura lieu, nous prendrons contact avec les entreprises concernées. Le plus important étant nos bons contacts et la continuité de bonnes relations avec la GACC. Plusieurs visites d'inspection auront bientôt lieu : - La plus importante est la visite d'inspection coréenne du 12 au 24 octobre pour l'exploitation de viandes de volailles et les dossiers d'entreprises individuelles. L'exportation de petfood peut également être abordée. Les entreprises qui n'exportent pas encore de petfood pourront se manifester et être éventuellement visitées. - Nous essayerons d'obtenir cette année une visite d'inspection du Japon pour l'exportation de viandes bovines. - Il faut encore convenir d'une visite d'inspection en ligne de la Thaïlande pour l'exportation de protéines animales transformées. - Une visite 'fact finding' de l'Inde chez un producteur de tomates et une organisation de producteurs (VBT est au courant). <u>Questions/remarques</u> • VBT : les poireaux et le céleri-rave ne sont pas mentionnés pour la Chine ? AFSCA : l'intérêt pour l'exportation du céleri-rave est nul et très limité pour les poireaux.

Ordre du jour	Discussion
	Nous ne voulons pas de la même situation qu'avec le protocole chicons, où finalement aucune entreprise ne s'est manifestée et où aucune exportation n'a lieu à l'heure actuelle. Les collègues chinois ont, tout comme nous, consacré beaucoup de temps et d'efforts. • <i>SPF AE : La Chine est à l'ordre du jour du MAAC de la semaine prochaine. S'il y a des entraves au commerce, vous pouvez nous les notifier, nous pouvons les aborder lors du MAAC.</i>
6. Introduction du dossier d'auto-déclaration du statut indemne d'IAHP auprès de l'OMSA (VIP)	<i>VIP : L'introduction du dossier d'auto-déclaration a été un soulagement pour les exportateurs concernés.</i> <i>Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce projet. Nous sommes conscients que la clôture du dossier est un exercice difficile tandis que pour les exportateurs, il s'agit d'un instrument pour conserver la confiance du client. Ce dernier point constitue un défi dans le cadre des épisodes de grippe aviaire.</i> <i>Les exportateurs de viandes de volailles expérimentent un désavantage compétitif en raison du temps qui s'écoule entre l'assainissement du dernier foyer de grippe aviaire et l'introduction d'un dossier d'auto-déclaration auprès de l'OMSA. Les exportateurs belges de viandes de volailles perdent ainsi de précieuses semaines. D'où notre demande d'évaluer et d'optimiser le processus relatif au "selfdeclaration dossier HPAI" de manière à pouvoir regagner le plus rapidement possible le statut « HPAI free » de l'OMSA. La condition pour lever le plus rapidement possible les embargos d'exportation mis en place par les pays tiers est de regagner un statut favorable par rapport à l'IAHP.</i> <i>Les services concernés peuvent-ils évaluer et rationaliser le processus afin de voir si des jours ou des semaines peuvent être gagnées pour établir le dossier et récupérer le plus rapidement possible un statut favorable en tant que pays ?</i> AFSCA : Leslie comprend les préoccupations et a déjà abordé la question avec le CVO, Chantal, afin de mieux comprendre le processus. Après l'assainissement d'un foyer, il faut encore attendre 30 jours avant de pouvoir introduire une auto-déclaration. Le service du CVO a alors en principe trois semaines pour préparer le dossier. Pour ce faire, ils ont besoin d'informations de Sciensano, qui seront analysées et évaluées par notre cellule de crise. Cette fois-ci, cela a pris plus de temps pour diverses raisons. Le service est pour l'instant en sous-effectif, trois ETP sont partis et ne seront probablement pas remplacés. C'est également tombé à un mauvais moment car son service avait d'autres tâches prioritaires telles que le cofinancement (dossier important), le programme de contrôle et le rapport annuel. Cela a duré dès lors plus longtemps que la normale. Nous examinerons certainement où nous pouvons agir plus efficacement à l'avenir.

Ordre du jour	Discussion
7. Dossier d'ouverture de marché poires-Japon : état d'avancement (VLAM)	<i>VLAM : ces dernières semaines, nous avons eu pas mal de questions au sujet des activités de promotion menées à l'égard du Japon, ce dans le cadre des prochaines missions de haut niveau qui auront lieu en juin lors de l'expo universelle d'Osaka.</i> <i>(le ministre Brouns aurait déjà eu des entretiens avec le MAFF au sujet du dossier « poires »)</i> <i>Le commissaire européen se rend la semaine prochaine à l'exposition universelle. FIT sera présent sur place en compagnie du ministre-président Diependaele. Le ministre Clarinval s'y rendra en septembre.</i> <i>Vous attendez-vous à une percée dans le dossier à la suite de l'une ou l'autre de ces missions ?</i> AFSCA : des tests doivent être réalisés par l'institut de recherche 'pcfruit'. L'année passée, ils ont effectué des tests afin d'identifier le stade le plus tolérant du carpocapse. Cela a pris un peu de retard mais le rapport a été soumis au MAFF. Son évaluation prendra un peu plus de temps, ce en raison de changements internes dans le service compétent du MAFF. Nos contacts au niveau technique sont très bons, en lien direct avec nos collègues japonais. Des tests approfondis seront à nouveau effectués après l'évaluation ; ce sera alors pour la prochaine saison de croissance l'année prochaine, le but étant de déterminer quelle méthode de traitement pourra être acceptée par le Japon. Il ne faut pas s'attendre à ce que le dossier soit bouclé dans les années à venir. C'est trop tôt, nous sommes encore dans la phase technique. Cela fait déjà 12 ans que ce dossier a été ouvert. Il s'agit d'un dossier complexe sur le plan technique, mais il est compréhensible que le Japon, de par son caractère insulaire, veuille obtenir suffisamment de garanties. La démarche du ministre flamand (dont nous n'étions pas au courant) était très prématurée et n'a fait l'objet d'aucune concertation, ce qui, clairement, a été moyennement apprécié par nos confrères japonais. Ce genre de choses doit d'abord faire l'objet d'une mise au point commune.
8. Modification de la marque d'identification CE -> UE (FEVIA)	<i>FEVIA : y a-t-il de nouvelles informations concernant la communication de l'UE à ce sujet ?</i> AFSCA : nous avons évoqué le sujet à plusieurs reprises via le groupe de travail de Potsdam. Les pays tiers concernés ont été informés par la Commission. La problématique ne semble pas trop impacter les exportateurs BE, sauf pour le Brésil, les étiquettes doivent être enregistrées. La Commission ne veut plus de communication bilatérale à ce sujet avec le Brésil, mais tient à faire profil bas. L'AFSCA ne peut pas en faire beaucoup plus.
9. 'Alignement' AFSCA-douanes dans le cadre de la simplification administrative (FEVIA)	<i>FEVIA a été contactée par le cabinet Clarinval pour savoir si elle avait des suggestions de simplification administrative à mettre en place au sein de l'administration. Nous avons reçu des suggestions, et l'une d'entre elles concernait la coordination entre l'AFSCA et les Douanes ;</i>

Ordre du jour	Discussion
	<i>des actions ont-elles déjà été prises en vue d'un meilleur alignement entre l'AFSCA et les Douanes ? Dans le cadre de l'enquête sur la simplification administrative, cet aspect a été mis en avant comme un problème récurrent. Cela figure également dans l'accord de gouvernement.</i> AFSCA : Leslie s'est informé à ce sujet en interne. C'est effectivement une initiative du cabinet Clarinval et d'autres cabinets. L'appel à suggestions a été lancé auprès des stakeholders, des entreprises, des secteurs et de différents services publics (dont l'AFSCA). Nos propositions portaient sur BeCert NT, eBox et DIFA. Nous allons encore recevoir les suggestions des secteurs pour évaluation, mais nous n'en sommes pas encore là. Cette question est encore récente. La collaboration entre l'AFSCA et les Douanes est effectivement abordée dans l'accord de gouvernement, mais cela concernerait plutôt les importations dans l'UE via la Belgique, et non les exportations. <i>FEVIA : la proposition concerne la certification électronique.</i> AFSCA : nous travaillons de manière électronique via BeCert NT et TRACES, avec, à terme, la signature électronique des certificats. Leslie n'a pas de vue sur la collaboration avec les Douanes en ce qui concerne les exportations, mais bien en ce qui concerne les importations, où les Douanes jouent d'ailleurs le rôle de pilote vu qu'elles sont occupées au niveau européen avec l'implémentation d'un « EU Single Window Environment for Customs » (EU CSW-CERTEX). Il s'agit ici de relier le système des Douanes aux systèmes des autres services publics ; concrètement, pour nous, il s'agit de TRACES (le système européen d'enregistrement des importations) et, à terme, des systèmes des importateurs. <u>Questions/remarques</u> <i>VIP : dans le passé, nous avons demandé à plusieurs reprises que les certificats puissent être délivrés à distance. Certaines entreprises bénéficient d'une sorte de statut à part au niveau des Douanes, qui leur permet d'effectuer des formalités douanières et une fréquence de contrôle douanier beaucoup plus basse. Aux Pays-Bas, les entreprises avec ce statut au niveau des Douanes bénéficient aussi des avantages de ce statut au niveau de la NVWA, et elles peuvent dès lors avoir davantage recours à la certification à distance.</i> <i>Avec la proposition d'aujourd'hui, nous perdons énormément en flexibilité. Selon nous, les entreprises qui sont considérées comme fiables par les Douanes devraient également être considérées comme telles par l'AFSCA. La remarque de FEVIA va dans ce sens. Cette option a-t-elle fait l'objet d'une réflexion plus approfondie ? Aux Pays-Bas, cela permet une grande flexibilité et la NVWA peut ainsi mobiliser son personnel et ses moyens de manière rationnelle.</i> AFSCA : ce statut d'opérateur reconnu par les Douanes est à distinguer du système SPS.

Ordre du jour	Discussion
	<i>VIP : ce n'est bien entendu qu'une condition parmi d'autres ; c'est le premier pas vers un tel statut, une sorte de reconnaissance en tant que partenaire fiable.</i> AFSCA : nous ne manquerons pas de reprendre ce point. Nous pouvons examiner vos propositions avec nos collègues de la NVWA, avec qui nous entretenons de très bons contacts. Selon Agathe, la certification à distance est parfois possible, parfois pas (en fonction des conditions de certification). Les Pays-Bas organisent le contrôle d'une toute autre manière, ils réalisent un contrôle approfondi de l'établissement à d'autres moments. Cela peut être une option dans certains cas, nous allons examiner la chose.
10. Divers	AFSCA : des informations ont récemment été diffusées concernant une future relation commerciale avec le Royaume-Uni. Nous l'avons appris par la presse et avons reçu hier plus d'informations de la part de notre représentation permanente. Nous tâcherons d'obtenir davantage d'informations. Le souhait est, dans la mesure du possible, d'en finir avec les contrôles à l'importation et à l'exportation. Leslie a beaucoup de questions à ce sujet. Le Royaume-Uni est un pays tiers et il doit se conformer aux règles en vigueur en matière d'importation pour les pays tiers, à moins qu'il ne s'aligne sur la législation européenne. <i>SPF Affaires étrangères : lors de la réunion du MAAC, la BE a plaidé en faveur de la conclusion d'un accord SPS dans les plus brefs délais.</i> <i>Rousselot : l'esprit du MAWG était à peu près le suivant : « tant que l'on ne sera pas d'accord sur tout, il n'y aura d'accord sur rien ».</i> <i>AWEX : un rappel pourrait-il être envoyé au sujet de la procédure suivie lors d'un refus à l'importation ?</i> AFSCA : nous allons renvoyer le lien pour rappel. Lors de la réunion plénière, nous avons déjà insisté plusieurs fois sur l'importance de cette procédure. <i>FIT : une confusion existe concernant la post-certification : on voit ce document comme un formulaire de déclaration. Lorsque des actions supplémentaires doivent avoir lieu ou que des informations supplémentaires doivent être fournies par la suite, on ne comprend pas bien.</i>

<i>Ordre du jour</i>	<i>Discussion</i>
	AFSCA : rien n'a changé. Cela ne concerne que des cas exceptionnels. Un post-certificat peut être utilisé pour débloquer un envoi. Pour délivrer ce nouveau certificat, l'ULC doit demander des informations pour pouvoir analyser la raison du blocage.